

Plaisir
Jeu
Esprit d'équipe
Fair-Play
Partage
Respect



N°512 du 24 juillet 2020



District de la
Nièvre de
football

NIEVRE FOOTBALL

Journal officiel du District de la Nièvre

ENSEMBLE, faisons vivre le football Nivernais ! – Tél : 03.86.61.07.23



SOMMAIRE

Actualités

➤ Accès [direct](#)

Mémento

➤ Accès [direct](#)

Procès-verbaux

➤ Accès [direct](#)

Rencontres, résultats
et classements

➤ Disponibles sur le
site du District

NOS PARTENAIRES

BRICO
MARCHÉ

Intermarché
VARENNES-VAUZELLES



Volkswagen

SP COMM RT

nièvre
le département



CENTRE LOIRE

« PEF Holidays » : la fiche n° 3 est
disponible !

PEF HOLIDAYS



Le Programme Educatif Fédéral fait son retour ! Après s'être adapté à la période de confinement, le voici désormais prêt à enfiler sa plus belle tenue des plages pour les vacances d'été ! Avec un nouveau nom mais une organisation similaire à sa première version, « PEF HOLIDAYS » continuera donc à animer l'activité des plus jeunes (U6 à U9) pendant cette intersaison.

*** L'article complet en pages intérieures***



ACTUALITÉS

Chaque semaine, une fiche téléchargeable proposera à nos jeunes licenciés de nombreux jeux, des révisions et des ateliers techniques réalisables à la maison. Le tout combiné avec leur sport favori : le Football !

Ce challenge sera également l'occasion de revisiter le Programme Éducatif Fédéral sous forme ludique en abordant notamment les thématiques de « Santé », « Environnement », « Culture Foot » ou « Engagement citoyen ».

Pour visionner chaque fiche et la correction de la semaine précédente, il suffit de cliquer sur les liens ci-dessous.

[PEF HOLIDAYS N°1](#)

[PEF HOLIDAYS N°2](#)

[PEF HOLIDAYS N°3](#)

[PEF HOLIDAYS N°1 – CORRECTIONS](#)

[PEF HOLIDAYS N°2 – CORRECTIONS](#)

Au menu de cette seconde fiche, axée sur les U6-U9, de la conjugaison mais également de la géométrie, des jeux de différences et des parcours techniques.

La correction sera publiée lors de la prochaine édition de notre journal électronique « Nièvre Footb@ll ».

Santé

**Engagement
citoyen**

Environnement

Fair Play

**Règles du jeu
et arbitrage**

Culture Foot

Appel à candidature pour un volontaire en service civique



District de la
**Nièvre de
football**



**SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous

Le District de la Nièvre de Football recrute un volontaire en Service Civique (Loi du 10 Mars 2010 : Engagement d'un service civique), âgé de 18 à 25 ans pour la saison 2020/2021 :

Un Service Civique « Lutte contre la violence et incivilités dans le domaine du Sport »

Lieu de travail : Siège du District à Varennes-Vauzelles

Missions : Mener des actions afin de lutter contre la violence et les incivilités dans le domaine du football. Mise en place d'actions en direction d'un public licencié ou non au club (sensibilisations, participation à un forum, actions originales hors actions courantes des clubs...). Mise en place d'actions en lien avec les objectifs du District et en appui avec le Programme Educatif Fédéral (PEF) : respect des règles de vie, acceptation des différences, engagement citoyen et fair-play dans le sport, amélioration du comportement citoyen des joueurs/parents/spectateurs/dirigeants, sensibilisation en utilisant divers outils...

Critères :

- Homme ou Femme
- Être âgé de 18 à 25 ans
- Disponible 24 heures par semaine
- Être français ou être citoyen d'un autre pays de l'Espace Économique Européen, ou résider légalement en France depuis au moins un an, ou résider légalement en France, en étant citoyen d'un pays où sont affectés des volontaires français
- Titulaire du Permis B

Le poste est à pourvoir à **partir du Mardi 15 Septembre 2020**, pour une durée de 8 Mois (Fin de contrat 15 Mai 2021).

Si vous êtes intéressé(e)s pour accomplir cette mission d'intérêt général dans le domaine du sport, nous vous remercions de transmettre un Curriculum Vitae et une lettre de motivation, **avant le vendredi 14 août 2020**, soit par mail à l'adresse suivante : atenaille@nievre.fff.fr ou par voie postale : District de la Nièvre de football – 2 rue Louise Michel, 58640 VARENNES-VAUZELLES.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mme. Anaïs TENAILLE soit par mail à l'adresse atenaille@nievre.fff.fr ou par téléphone au 03.86.61.19.77

Entraînements et matchs amicaux : mesures sanitaires



Dans le cadre de la stratégie de déconfinement progressif établie par le Gouvernement, de nouvelles mesures ont été actées en Conseil de défense et de sécurité nationale concernant le secteur du sport à partir du 11 juillet 2020, date qui marque la fin de l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire à l'exception de Mayotte et de la Guyane. L'ensemble de ces dispositions concernant le sport figure dans le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020.

Accueil du public pour les rencontres sportives :

Dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire, les établissements recevant du public (enceintes sportives ouvertes ou fermées) peuvent désormais accueillir du public dans la limite de la jauge maximum de 5000 personnes à condition que les personnes aient une place assise et qu'une distance minimale d'un siège soit laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

La situation sera réévaluée d'ici la fin du mois de juillet pour une éventuelle augmentation de cette jauge, à partir de la mi-août.

De même, la question de l'ouverture des vestiaires collectifs sera réexaminée à cette occasion.

Pratiques sportives de loisir

À partir du 11 juillet, l'ensemble des activités physiques et sportives peuvent reprendre normalement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire. La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas. De fait, cette évolution autorise à nouveau la pratique des sports de combat au niveau amateur et en pratique de loisir dans les territoires sortis de l'état d'urgence.

À ce stade, Guyane et à Mayotte font toujours l'objet de restrictions spécifiques.

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports se réjouissent que l'intégralité des pratiques sportives soit désormais possible dans les territoires sortis de l'état d'urgence. Les ministres rappellent toutefois la nécessité d'une grande vigilance et responsabilisation de chaque pratiquant et encadrant ainsi que du respect des gestes barrières et de la distanciation physique afin de limiter au maximum les risques de contagion du virus covid-19.

En ce qui concerne les matchs amicaux, compte tenu du contexte sanitaire actuel, il vous appartient de prendre attache directement avec la municipalité propriétaire de l'installation sur laquelle le match aura lieu afin de garantir avec vos interlocuteurs locaux la mise en place des mesures de protection de votre délégation et des acteurs de la rencontre. Ces mesures devront s'inscrire dans le strict respect des directives du Ministère de la Santé et préfectorales. Nous conseillons aux référents sanitaires de chaque club d'être impliqués dans l'organisation du match.

Concours « Femmes et Sport » : inscription !



Le concours régional « Femmes et Sport » est reconduit cette année En Bourgogne-Franche-Comté. Cette action associe le Conseil régional, le Comité Régional Olympique et Sportif et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce concours a pour objet de promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités.

Deux catégories sont ouvertes au concours :

- **Catégorie 1 : Le prix « Sport au féminin »** : récompense une personne morale pour la meilleure stratégie ou action menée en matière de développement de la pratique physique et sportive féminine et/ou en matière de féminisation des postes à responsabilités (fonctions électives ou d'encadrement à titre professionnel ou bénévole). Pour les structures dont le siège social et le champ d'intervention se situe en zone de revitalisation rurale ou dans les quartiers de la politique de la ville, un prix spécial « **Sport au féminin et territoire** » pourra en plus être décerné.

- **Catégorie 2 : Le prix « Coup de cœur »** : récompense une personne physique, dirigeante, arbitre, éducatrice, pour son parcours et/ou son investissement exemplaire, en qualité de bénévole dans l'organisation, l'accompagnement et le développement de la pratique féminine.

Le(la) lauréat(e) et les finalistes de chaque catégorie seront récompensé(e)s d'un prix d'une valeur comprise entre 250€ et 800€. Le jury se réserve la possibilité d'attribuer des récompenses complémentaires. La remise des prix aura lieu en fin d'année 2020.

Vous trouverez ci-dessous le dossier d'inscription à renvoyer avant le 03 Août 2020 à l'adresse suivante : CROS Bourgogne-Franche-Comté ; 19 rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON

[Dossier d'Inscription Femmes et Sport 2020](#)

édition 2020

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Concours femmes et sport

"Sport au féminin"

"Sport, le coup de coeur"

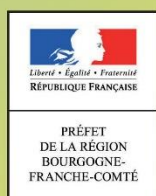
**Vous avez mené une action significative en faveur du sport féminin
en Bourgogne-Franche-Comté**

Pour concourir, téléchargez votre dossier :
<http://bourgogne-franche-comte.drdjcs.gouv.fr>
<http://cros-bfc.fr>

Date limite de dépôt de dossiers : 03 août 2020

C.R.O.S. Bourgogne-Franche-Comté

19, rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON



Coupe de France : les matchs des clubs nivernais !



La Commission Sportive Régionale de la Ligue-Bourgogne-Franche-Comté a procédé ce lundi 13 Juillet au tirage au sort du tour préliminaire et du 1er tour de cette emblématique compétition.

Le District de la Nièvre vous propose de découvrir le tirage des matchs des clubs du département.

L'annonce de ce tirage sur notre site internet ne se substitue en rien au procès-verbal de la Commission Régionale du 13.07.2020 qui demeure le document officiel de référence.

Le PV est disponible [ICI](#).

Tour de cadrage - 23 AOÛT 2020

LUTHENAY (D2)	-	CORBIGNY (D1)	MATCH 3
---------------	---	---------------	---------

Tirage au sort du 1^{er} Tour – 29 et 30 AOÛT 2020

La commission régionale sportive a procédé au tirage au sort du 1^{er} Tour soit 188 rencontres qui sont prévues le week-end du 29-30 Août prochain.

Elle informe que le tirage au sort du 2^{ème} Tour est prévu le mardi 1^{er} septembre prochain, les rencontres se joueront le week-end du 5-6 Septembre 2020.

MALAY LE GRAND (D3)	-	PREMERY (D1)	MATCH 96
ST BRIS (D1)	-	CLAMECY (R2)	MATCH 97
COSNOIS FC (D3)	-	POUGUES (D1)	MATCH 98
POUILLY SUR LOIRE (D3)	-	CHARBUY (D3)	MATCH 99
ST REVERIEN (D3)	-	VARENNES US (D1)	MATCH 100
VARZY (D3)	-	AUXERRE STADE (R1)	MATCH 102
GURGY (D1)	-	ENTRAINS (D2)	MATCH 104
CHAMPS YONNE (D1)	-	COSNE US (R1)	MATCH 115
PAYS CHAROLLAIS (D2)	-	COULANGES NEVERS (D1)	MATCH 134
CIRY LE NOBLE (D1)	-	CHARRIN (D2)	MATCH 135
CHASSY MARLY OUDRY (D2)	-	LA CHARITE (R1)	MATCH 136
MONTIGNY AMOGNES (D3)	-	CHÂTEAU ARLEUF (D2)	MATCH 138
ANTULLY ST EMILAND (D3)	-	SUD NIVERNAISE 58 (R3)	MATCH 139
ST AGNAN (D2)	-	LA MACHINE (R3)	MATCH 140
BOURBON LANCY (D2)	-	NEVERS CHALLUY SERMOISE (R3)	MATCH 142
NEVERS BANLAY (D1)	-	CHATILLON BAZOIS (D2)	MATCH 143
PALINGES (D1)	-	ST PIERRE MOUTIER (D2)	MATCH 144
FOURCHAMBAULT (D1)	-	SNID (R1)	MATCH 145
GARCHIZY PORTUGAIS (D2)	-	TOULON S ARROUX (D2)	MATCH 147
GILLY SUR LOIRE (D2)	-	NEVERS 58 (R3)	MATCH 148
GRURY ISSY (D3)	-	VAUZELLES ASA (R2)	MATCH 149
VARENNE ST YAN (D3)	-	ST BENIN (R2)	MATCH 150
DIGOIN FCA (D1)	-	LUZY MILLAY (D2)	MATCH 151
GUERIGNY URZY (R3)	-	CHAULGNES (D1)	MATCH 152
VITRY CHAROLLAIS (D2)	ou	LUTHENAY (D2)	MATCH 154
CORBIGNY (D1)		VITRY CHAROLLAIS (D2)	

Fond de solidarité national : mode d'emploi !

Parmi les aides annoncées, l'une fait l'objet d'un dispositif spécifique qui implique la FFF, les ligues et les districts. Il s'agit du Fonds de solidarité national dont l'aide correspond à 10 euros par licencié que percevront tous les clubs affiliés, s'ils la sollicitent.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les clubs de football affiliés et actifs à la FFF en 2019-2020 et 2020-2021 (hors groupements de jeunes et centres de gestion). **Tout nouveau club démarrant une activité lors de la saison 2020-2021 ne sera pas concerné par ce dispositif**, n'ayant pas subi l'impact de la crise sanitaire au cours de la saison précédente. En revanche, **les nouveaux clubs émanant d'une fusion, qui démarrent leur activité en 2020-2021, peuvent prétendre au fonds**, dans la mesure où les clubs qui ont participé à la fusion étaient en activité au cours de la saison 2019-2020.

Comment en bénéficier ?

Il suffit de répondre par oui ou par non à une question très simple présente sur la première partie d'un formulaire qui s'affiche automatiquement à l'ouverture de Footclubs : « Votre club souhaite-t-il solliciter l'aide du fonds de solidarité national mis en place par la FFF, les Ligues et les Districts ? **Aussi, dans le cas où un club aurait fait une erreur, il aura la possibilité de faire une demande officielle par mail à l'adresse fonds-solidarite@lbfc.fff.fr, qui se chargera alors de la relayer auprès de la FFF.**

Quand remplir ce formulaire ?

Depuis le 4 juin 2020 avec l'ouverture de la campagne des licences 2020-2021 et ce, **jusqu'au 30 septembre 2020**. Mais le plus vite sera le mieux !

Quelle aide peut-on attendre ?

Chaque club faisant la demande percevra en début de saison prochaine **une aide correspondant à l'équivalent de 10 euros par licencié** (nombre de personnes licenciées au sein du club au 30 juin 2020, non prise en compte des double licences). Pour rappel, sur les 10€, la Fédération apporte 7€, la Ligue 1,5€ et le District 1,5€.

Quand et comment cette aide sera-t-elle versée ?

Dès le début de la saison 2020-2021, afin d'aider au redémarrage de l'activité. Pour chaque club qui en fait la demande, **le compte club « Ligue » sera crédité de 5€. Simultanément, le compte club « District » sera également crédité de 5€**, ce qui correspondra donc à la somme de 10€ citée précédemment. Cette aide correspondra à un allègement des charges de début de saison prochaine, notamment avec la prise des licences. A noter que les premières sommes créditées sur le compte des clubs le seront à compter :

1. Du mardi 1^{er} Septembre pour les clubs qui ont fait la demande entre le 4 Juin et le 15 Août 2020 ;
2. Du mardi 30 Septembre pour les clubs qui ont fait la demande entre le 16 Août et le 15 Septembre ;
3. Du jeudi 15 Octobre pour les clubs ayant fait la demande entre le 16 Septembre et le 30 Septembre.

Des questions sur le Fonds de Solidarité ?

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football est à votre écoute pour toutes les interrogations sur le Fonds de solidarité National du Football. Pour cela, nous vous remercions de poser vos questions à l'adresse suivante : fonds-solidarite@lbfc.fff.fr

Engagements seniors 2020-2021

Nous vous informons que les engagements seniors sont ouverts via l'outil habituel FOOTCLUBS. Chaque équipe est déjà pré-engagée (sauf pour les NOUVELLES équipes de Départemental 4).

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT EQUIPES SENIORS :

- D4 et Critérium Féminin : le vendredi 21 août 2020 (dernier délai), uniquement par FOOTCLUBS.
- Critérium vétérans et Coupe Vétérans : le lundi 20 juillet (dernier délai) via le formulaire disponible [ici](#).

La procédure à suivre reste identique aux saisons passées : chaque club doit donner son accord via FOOTCLUBS pour valider son engagement. Deux fiches méthodes sont à votre disposition :

1. [Fiche n°1](#) : engager une équipe dans une compétition
2. [Fiche n°2](#) : engager une **nouvelle équipe** dans une compétition

Pour information, la date de reprise des championnats seniors est fixée au 13 septembre 2020.

Un document rappelant les modalités d'engagement est disponible [ICI](#).

Engagements jeunes 2020-2021

Nous vous informons que vous pouvez dès maintenant engager sur Footclubs vos équipes de jeunes.

Consultez [la procédure à suivre](#) incluant les dates limites de saisie de vos engagements ainsi qu'un [document explicatif](#) rappelant la manière de procéder pour engager une nouvelle équipe dans une compétition sur Footclubs.

N'oubliez pas de saisir vos desideratas (jouer à domicile, à l'extérieur aux dates souhaitées ; coupler/alterner vos équipes).

Le football féminin poursuit son développement !



Depuis 3 saisons, le critérium Football Féminin du District de la Nièvre est en augmentation constante au niveau du nombre d'équipes participantes.

En effet, lors de la dernière saison 2019/2020, ce ne sont pas moins de 11 équipes qui se sont affrontées. La saison prochaine se veut dans la continuité et le District de la Nièvre espère même faire 2 poules de niveaux si d'autres équipes se joignent au critérium.

Pour rappel, les équipes du FC Nevers 58 1 et 2, SNID 1 et 2, Corbigny, St Révérien, Entente Clamecy Andryes, Entente Pouilly 2F2N, Cosne US, FC Cosnois et Marzy constituaient notre poule la saison 19-20.

Chaque équipe pratique à 8 joueuses de fin septembre à début juin. Ouverte de U16 à Seniors, chaque club a la possibilité de licencier leurs pratiquantes de deux manières :

- Licences Libres Féminines
- Licences Football Loisirs qui permet de s'inscrire dans la politique fédérale « Club de demain »

La date limite d'engagement dans le Critérium est fixée au 21 août 2020, via FOOTCLUBS.

Des interrogations sur la création d'une équipe ?

N'hésitez pas à contacter notre CTD DAP, Nicolas TREPKA, soit par mail : ntrepka@nievre.fff.fr soit par téléphone : 0647418668



District de la
Nièvre de
football

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion 16 juillet 2020, à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 1

Présidence : M. Bernard MAY

Présents : MM. J. MAURIAC - G. MARTIN - PH. LEJEUNE – P. RAFFARD – L. ERAY

Excusés : Mme P. BEAURENAUD

M. M. PINGUET.

COMPETITIONS MASCULINES

1– CONSTITUTION DES POULES POUR LA SAISON 2020/2021

La Commission prend note de la mise en sommeil des clubs d'ANLEZY et de NARCY et procède à la constitution des poules.

Championnat Départemental 1

CERCY 1

CHAULGNES 1

CORBIGNY 1

COULANGES 1

FC NEVERS 58 2

FC NEVERS BANLAY 1

FOURCHAMBAULT 1

MARZY 1

POUGUES 1

PREMERY 1

SAINT-PERE 1

SNID 3

SUD-LOIRE-ALLIER 1

VAUZELLES 2

Championnat Départemental 2

Poule A (11 clubs)

CLAMECY 2

CORBIGNY 2

COSNE 3

ENTRAINS 1

FC NEVERS-BANLAY 2

FOURCHAMBAULT 2

GARCHIZY 2

GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1
LA CHARITE 3
SAINT-PIERRE 1
VAUZELLES 3

Poule B (12 clubs)

CHARRIN 1
CHATEAU-CHINON-ARLEUF 1
CHATILLON 1
ETOILE-SUD-NIVERNAISE 2
LA MACHINE 2
LUTHENAY 1
LUZY-MILLAY 1
MOULINS-ENGILBERT 1
SAINT-BENIN 2
SAINT-ELOI 1
SAUVIGNY 1
SUD LOIRE ALLIER 2

Championnat Départemental 3

Poule A

CHANTENAY 1
CHAULGNES 2
CLAMECY 3
COSNOIS FC 1
COULANGES 2
FOURCHAMBAULT 3
MARZY 2
NEVERS-CHALLUY-SERMOISE 2
POUILLY 1
POUGUES 2
SAINT-PIERRE 2
VARZY 1

Poule B

CERCY 2
CIE IMPHY 1
CORANCY 1
CORBIGNY 3
DRUY-BEARD 1
ENTENTE MOUX-BRASSY 1
ETOILE-SUD-NIVERNAISE 3
LORMES 1
MONTIGNY 1
MOULINS-ENGILBERT 2
SAINT-REVERIEN 1
SAINT-SEINE 1

Sous réserve des éventuels dossiers en cours.

2 – ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4

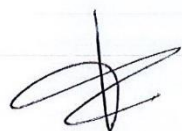
La commission informe les clubs que la date des engagements pour le championnat Départemental 4 est fixée au **21 août 2020 (uniquement Footclubs)**.

Cependant, afin d'établir au mieux le calendrier dont la première journée est fixée le 13 septembre 2020, la commission demande aux clubs de s'engager le plus tôt possible.

Afin de respecter les restrictions sanitaires dues à l'épidémie de la Covid-19, la commission constituera les poules en fonction du nombre d'équipes engagées et les soumettra aux clubs concernés. **Il n'y aura donc pas de réunion pour la constitution des poules.**

PROCHAINE REUNION LE MERCREDI 19 AOUT 2020 A 16H30.

Le Président
Bernard MAY



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.